



LES DIFFÉRENTS MODES DE PAIEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

PAIEMENT PERSONNEL :

Nous acceptons les paiements par :

- ESPECES
- CHEQUE
- CARTE BANCAIRE ou Virement bancaire
- CB à distance

AIDE AU FINANCEMENT :

Il existe **différents financements pour vous aider à payer votre permis de conduire.**

Si vous êtes jeunes, en situation de recherche d'emploi, salariés ou en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'une aide pour le financement de votre permis de conduire, sous certaines conditions.

Le Pôle Emploi

Il faudra s'adresser au pôle emploi où vous êtes inscrit. La demande doit se faire avant l'inscription à l'auto-école. Consultez la page dédiée au financement par pôle emploi.

La Mairie

Certaines mairies aident à financer votre formation au permis de conduire, il faudra se renseigner auprès de leur CCAS.

Le Département

Un jeune peut bénéficier d'un fond d'aide du département. Ce fond vise à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle d'un jeune défavorisé ayant besoin d'un soutien dans les domaines du logement, de la santé, du transport...La demande d'aide, présentée dans un dossier de demande argumenté, s'effectue avec un référent.

Le permis à 1 euro...par jour !

Le « permis à un euro » n'est pas à vraiment une aide financière, mais un prêt. Les bénéficiaires seront tenus de le rembourser.

Vous devez être âgé de 15 à 25 ans et vous rapprocher d'une banque partenaire pour l'examen du dossier. Une fois le dossier accordé, et après le délai habituel de rétractation, le montant du prêt est directement versé à l'école de conduite. Cette aide se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro.

L'OPCO

Si vous êtes salarié, l'OPCO de l'entreprise dans laquelle vous travaillez peut participer au financement de votre formation au permis de conduire. Il faudra s'adresser à votre patron.

Le compte personnel de formation

Les permis éligibles au CPF sont les permis B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE.

Le permis BE (remorque) et le permis A (moto) sont quant à eux exclus du dispositif.

Il faudra se rendre sur le site : Moncompteformation.gouv.fr

Si vous êtes en situation de handicap

Il faudra s'adresser à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement), aux leçons de conduite, aux aménagements du véhicule.

De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités.

-----Auto-école Bundy Laurence-----

94 BIS, Avenue Raymond Barre – 97427 ETANG-SALE

Téléphone 0262 91 41 91 E-mail : aebundyl@gmail.com

AGREMENT : E 21 974 0008 0 SIRET : 889 560 611 000 10 CODE APE : 8553Z